

## Compte-Rendu de réunion de conseil

### Séance du 1er avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier du mois d'avril, le Conseil municipal de Blanot, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures trente minutes à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice DORMENIL, Maire.

- Etaient présents : Patrice DORMENIL ;Martine AVRIL-BEZOUT ;James DELANDE ;Marylène DESPLANTES ;Guy GIRARD ;Christian GUERARD ;Laure MEULNET ;Didier DUREUIL ;Christian GIOVANNELLI ;Valéry URBANEK ;Damien BARD
- Etaient absents : Néant
- Secrétaire de séance : Monsieur Valéry URBANEK

### Blason de la commune

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat du sondage effectué auprès de la population concernant le choix du blason de la commune :52 personnes ont répondu

- 12 personnes ont choisi le blason avec le sapin
- 33 personnes ont choisi le blason avec le feuillus

**Après délibération, et vote, le Conseil municipal choisit le blason avec le feuillus.**



### Changement de nom de la commune

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat du sondage effectué auprès de la population concernant le changement de nom de la commune : 76 personnes ont répondu

- 37 personnes souhaitent conserver le nom de BLANOT
- 42 personnes souhaitent changer pour BLANOT EN MORVAN

**Après délibération, et vote (BLANOT=7/ BLANOT EN MORVAN=4), le Conseil municipal décide de conserver le nom de BLANOT.**

### Approbation du Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au Compte administratif.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de gestion dressé par Monsieur Jocelyn CHAPOTOT, Trésorier à Saulieu, est présenté à l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le Compte de gestion de Monsieur Jocelyn CHAPOTOT, Trésorier de Saulieu, pour l'exercice 2020.**

**Ce Compte de gestion, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### Vote du Compte administratif 2020

Sous la présidence de Monsieur James DELANDE, Premier adjoint au maire, le Conseil municipal examine le Compte administratif communal 2020 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement		Résultat de clôture 2019 :	89 894.40 euros
Dépenses :	88 586.27 euros	Résultat de clôture 2020 :	116 235.17 euros
Recettes :	114 928.04 euros		
Résultat de l'exercice :	26 341.77euros		

<b>Investissement</b>	
Dépenses :	7 730.56 euros
Recettes :	28 129.85 euros

Résultat de l'exercice :	20 399.29 euros
Résultat de clôture 2019 :	-15 609.68 euros
Résultat de clôture 2020 :	4 789.61 euros

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE ET VOTE à l'unanimité le Compte administratif 2020 tel que présenté.**

### Affectation des Résultats 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire au Budget primitif 2021 ;  
Statuant sur l'affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;  
Constatant que le Compte administratif 2020 fait apparaître ;

- un Résultat de clôture de fonctionnement 2018 de 116 235.17 euros,
- un Résultat de clôture d'investissement 2018 de 4 789.61 euros,

**Le Conseil municipal décide d'affecter le Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :**  
-affectation de l'Excédent de fonctionnement à la couverture du Besoin de financement au compte **R1068 : 0 euros**,  
-affectation de l'Excédent de fonctionnement au compte **R002 : 116 235.17 euros**,  
-affectation de l'excédent d'investissement au compte **R001 : 4 789.61 euros**.

### Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire rappelle que les taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de finances.

Il rappelle les taux en vigueur de la commune sur l'exercice 2020 :

- 
- Taxe foncière sur le bâti : 3,48 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 8,64 %
- C.F.E. : 16,36 %

Le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition maîtrisés par la commune. Après transfert du taux départemental sur le foncier bâti. Les taux retenus et applicables aux bases d'imposition des taxes directes locales pour 2021 sont donc les suivants :

- **Taxe foncière sur le bâti :24,48 %**
- **Taxe foncière sur le non-bâti : 8,64 %**
- **C.F.E. :16,36 %**

### Vote du Budget primitif 2021

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 qu'il lui présente comme suit :

<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses : 88 800 euros	Dépenses : 227 081 euros
Recettes : 88 800 euros (dont 4 789 € de résultat reporté)	Recettes : 227 081 euros (dont 116 236 euros d'excédent reporté)

**Compte tenu des éléments présentés par le Maire sur l'exercice 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget 2021 :**  
- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,**  
- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement.**

**Le budget est disponible en mairie pour consultation par le public.**

## Questions diverses

- Information du passage de l'épicière qui devrait débuter au mois de mai 2021. Le 1<sup>er</sup> passage sera effectué avec Mr Le Maire.
- Sur proposition de la Communauté de Communes du Pays d'ARNAY-LIERNAIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, commande un composteur et un bac de 240 L pour mettre au cimetière. L'idée est de supprimer la benne à ordures où sont déposés terre, fleurs et pots en plastique, pots en terre...L'idée est de réaliser le tri et de permettre aux habitants et visiteurs d'avoir du compost pour refaire des pots pour les fleurs.
- Le Conseil municipal accepte à l'unanimité un don de 25 € de Mme Monique MARTIN et la remercie.

**La séance est levée à 21h30.**